



Agent de propreté urbaine f/h
Cadre d'emplois des adjoints techniques
Poste Permanent, Catégorie C, Temps plein

Située à 12 km de Paris, dans le département du Val de Marne, la Ville de Fresnes (29 000 habitants) œuvre avec cœur pour pérenniser et développer un service public de qualité en direction de sa population.

Rattaché à la Direction du cadre de vie et de la nature en ville, vous serez chargé d'assurer un niveau de propreté satisfaisant sur l'ensemble du territoire communal.

A ce titre vos missions sont :

- Entretien et nettoyage des voies de la commune, des cours d'écoles et des trottoirs ;
- Vider les corbeilles des rues ;
- Désherbage manuel ou mécanique des trottoirs et des pieds d'arbres ;
- Nettoyage et sortie/entrée des conteneurs des établissements publics ;
- Nettoyage des WC publics ;
- Déneigement des voies publiques, des écoles et des abords des édifices publics ;
- Ripage avec la balayeuse ainsi que sur le camion ;
- Ramassage des encombrants ;
- Pose des barrières de déménagement ;
- Conduire la balayeuse ;
- Utilisation d'un aspirateur de voirie ;
- Enlèvement des dépôts sauvages ;
- Nettoyage des canalisations pour garantir l'écoulement des eaux ;
- Entretenir les équipements et les véhicules utilisés par le service.

Votre profil :

- Connaissance des techniques de propreté urbaine
- Connaissance des règles d'hygiène et de salubrité publique
- Respecter les préconisations des gestes et postures
- Avoir le sens du travail en équipe
- Prendre des initiatives
- Permis B

Parce que rejoindre la Ville de FRESNES c'est faire le choix de :

L'humain au cœur de nos préoccupations :

- Des événements de cohésion et d'information réguliers (Brunch RH, séminaires annuels, journée dédiée au personnel, etc.)
- Reconnaissance de votre investissement et de votre loyauté à travers des récompenses telles que la Médaille d'Or et la Médaille d'Argent pour les années de service



Avantages financiers :

- Prime de fin d'année : environ 1 400 € bruts, versée en deux fois (juin et novembre), calculée au prorata de la date d'arrivée, à partir du 7^e mois de présence.
- Prime liée à la performance (CIA) : prime variable selon l'évaluation annuelle, versée en mars suivant, sous réserve d'une ancienneté suffisante (premier versement l'année suivante (N+1) en cas d'arrivée avant le 30 juin de l'année en cours, ou l'année d'après (N+2) en cas d'arrivée après le 1^{er} juillet de l'année en cours).
- Restauration collective sur place avec tarification adaptées aux revenus
- Participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance
- Remboursement à hauteur de 75% du pass Navigo
- Forfait Mobilité Durable (FMD) de 100 à 300 euros annuels

Le Développement professionnel et personnel :

- De nombreuses opportunités d'évolution et de parcours professionnels au sein de la collectivité, avec des dispositifs de formation interne reconnus (Pépinière), un accompagnement aux projets de mobilité et une offre interne de prépa concours toutes filières et catégories confondues
- Des possibilités élargies de formation, y compris diplômantes/certifiante

L'Equilibre vie professionnelle-vie privée :

- Durée hebdomadaire de travail (37h30) générant 14 jours de RTT + 2 jours de fractionnement
- Action sociale par le CNAS propose des actions et services visant le bien-être des agents, incluant des chèques cadeaux, des séjours de vacances, des aides sociales au logement, des forfaits sportifs, participation aux Ticket CESU (ménage, garde d'enfant, jardinier...) et bien plus encore

L'Accessibilité :

Situé à seulement 12 km de Paris sur la petite couronne, notre emplacement est desservi par plusieurs lignes de transport en commun (6 lignes de bus dont le TVM, au croisement entre la A6 et A86), facilitant ainsi vos déplacements.